

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/04

Séance du 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2025
Nombre de Membres en exercice : 19
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Pour : 16
Vote Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.

Procurations : BUSSEUIL Georges à DESCHARNE Samuel

Absents excusés : MUNCH Armelle, DELANGLE Sylvie, CLEMENT Pascal

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : SYDESL – charges résiduelles exploitation, entretien et maintenance curative de l'éclairage public – 1^{ère} année de la période 2024-2028

Monsieur le Maire indique que le SYDESL a fait parvenir à la commune le plan de financement suivant relatif à l'exploitation, l'entretien et la maintenance curative de l'éclairage public (685 points lumineux) :

| Total TTC | Total HT | Participation SYDESL | Contribution commune |
|-----------|-----------|----------------------|----------------------|
| 6 966.60€ | 5 805.50€ | 0€ | 5 805.50€ |

Le SYDESL sollicite de la commune la validation de la prise en charge de la contribution susmentionnée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE la prise en charge de la contribution due au SYDESL à hauteur de 5 805.50€ HT au titre de l'exploitation, l'entretien et la maintenance curative de l'éclairage public pour la première année de la période 2024-2028.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien à ce dossier.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
..... 28/01/2025

Acte publié sur le site internet de la commune le
..... 31/01/2025

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,



D2025/21

CL